

BULLETIN D'INSCRIPTION

IDENTIFICATION

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse : CP ville :

Téléphone : Mail :

Activité envisagée :

Situation professionnelle :

Date de la formation souhaitée en 2020 : (cochez la date correspondante)

- | | | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi 27 et mardi 28 janvier | <input type="checkbox"/> Lundi 25 et mardi 26 mai | <input type="checkbox"/> Lundi 12 et mardi 13 octobre |
| <input type="checkbox"/> Lundi 10 et mardi 11 février | <input type="checkbox"/> Lundi 15 et mardi 16 juin | <input type="checkbox"/> Lundi 16 et mardi 17 novembre |
| <input type="checkbox"/> Lundi 2 et mardi 3 mars | <input type="checkbox"/> Lundi 20 et mardi 21 juillet | <input type="checkbox"/> Lundi 14 et mardi 15 décembre |
| <input type="checkbox"/> Lundi 11 et mardi 12 mai | <input type="checkbox"/> Lundi 7 et mardi 8 septembre | |

MONTANT DU PACK MICRO : 140€ / PRISES EN CHARGE POSSIBLES

J'ai cumulé minimum 140 € sur mon compte CPF :

Je m'inscris sur : www.moncompteformation.gouv.fr

Je règle ce jour le montant de 140 € pour réserver ma place.*

Je n'ai pas cumulé suffisamment sur mon compte CPF et je suis inscrit(e) à Pôle Emploi :

Après vérification avec mon conseiller Pôle emploi, je suis éligible à la prise en charge de 140 € et souhaite un devis* sur mon espace PE, **indiquez votre identifiant (obligatoire) :**

Je n'ai aucune prise en charge :

Je règle ce jour le montant de 140 € pour réserver ma place*.

* sous réserve de places disponible

MODES DE REGLEMENT

Par carte bancaire (dans les locaux de la Chambre de Métiers)

En espèces (dans les locaux de la Chambre de Métiers)

Par chèque à l'ordre de la CMA 28

Nom de la banque :

N° de chèque :

SIGNATURE :

L'inscription ne sera EFFECTIVE qu'à réception de ce FORMULAIRE, accompagné du règlement, et sous réserve de places disponibles. En cas de demande d'annulation du stage, le remboursement ne pourra s'effectuer que si le stagiaire en a fait la demande au moins 15 jours avant le début de la session.

Merci de nous retourner/déposer ce formulaire à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir
24 boulevard de la Courtille - 28000 Chartres - 02 37 91 57 00 - creation.reprise@cma-28.fr

